

PREVISIONS DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE
PROCEDURE PREFERATORALE LEVEE

DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE

**FIN de la procédure d'alerte sur persistance pour les particules
PM10 (50 µg/m³ sur deux jours)**

Prévisions pour aujourd'hui
Lundi 30/01/2017

Levée
de la procédure d'alerte sur persistance
pour les particules
(50 µg/m³ sur 24h sur plus de 2 jours)

Prévisions pour demain
Mardi 31/01/2017

Pas de dépassement

- Description du phénomène -

Selon Météo France, l'arrivée d'une perturbation pluvieuse est bien arrivée courant de la nuit du dimanche 29 au lundi 30 janvier 2017. Elle va maintenir un ciel couvert la journée avec des passages pluvieux plus réguliers et parfois marqués en matinée, suivis de pluies fines intermittentes au cours de l'après-midi. Un vent de sud-ouest est bien présent avec localement des pointes à 40-50 km/h. Enfin, les températures sont désormais positives, entre 5 et 6°C en journée.

Selon ATMO Grand Est, une diminution des concentrations en particules PM10 dans l'air du département de la Meurthe-et-Moselle s'observe depuis le dimanche 29 janvier. Les niveaux sont désormais en-dessous du seuil de 50 µg/m³ en PM10 sur l'ensemble du département. Les modèles de prévision ne présentent aucun dépassement de seuils pour les particules PM10 sur la Meurthe-et-Moselle ce lundi 30 janvier 2017 ainsi que sur les deux prochains jours.

Initialement prévue le mardi 31 janvier, la levée de la procédure d'alerte sur persistance pour les particules PM10 en Meurthe-et-Moselle est avancée au lundi 30 janvier en raison d'une nette amélioration des niveaux de particules PM10 dans l'air dès ce jour.

Ainsi, la procédure d'alerte est levée ce lundi 30 janvier sur le département de la Meurthe-et-Moselle.

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi dispositif préfectoral et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
www.air-lorraine.org Astreinte : 06.80.84.22.53	www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr	www.ars.lorraine.fr
		
	www.meurthe-et-moselle.gouv.fr www.meuse.gouv.fr www.moselle.gouv.fr www.vosges.gouv.fr	